



INSTITUTIONNEL

Mémorandum

Congrès INSTITUTIONNEL
Namur | 27.11.22

**Jeunes
MR**

Table des matières

1. Les Jeunes MR proposent une refédéralisation complète de la compétence des Transports publics.

 4 - 5

2. Les Jeunes MR veulent un état plus numérique.

 6 - 7

3. Les Jeunes MR souhaitent une meilleure communication auprès du citoyen.

 8 - 9

4. Les Jeunes MR sont pour le maintien du vote obligatoire.

 10 - 11

5. Les Jeunes MR proposent une circonscription électorale unique pour les élections européennes.

 12 - 13

6. Les Jeunes MR veulent la suppression de l'effet dévolutif de la case de tête et des listes de suppléants.

 14 - 15



MOT DE LA PRÉSIDENTE

Ce dimanche 27 novembre, les Jeunes MR se sont rassemblés au Business Village Ecolys Actibel à Namur pour leur deuxième Congrès de cette année 2022.

Cette fois, le Congrès des Jeunes MR était dédié à une thématique précise. Après avoir soumis au vote à nos membres plusieurs thèmes pour notre congrès, c'est l'institutionnel qui l'a emporté.

Nous avons au préalable de ce Congrès fait le tour de nos Fédérations et Régionale en organisant des tables rondes sur différents sujets comme le nombre d'élus en Belgique, les intercommunales, les provinces, la refédéralisation ou encore la fusion des communes. Grâce aux élus Aurélie Czekalski, Adrien Dolimont, Nicolas Tzanetatos, Caroline Taquin, Jean-Marc Van Espen, Diana Nikolic et Jean-Paul Wahl, les échanges ont été qualitatifs. Merci pour votre présence et vos partages d'expériences.

Pour ce Congrès, nos membres avaient l'occasion de déposer des motions en tant que personne individuelle ou à plusieurs, avec leur section, arrondissement, fédération, régionale ou groupe de travail. Nouveauté cette année, les amendements ont été déposés et discutés en direct, le jour du Congrès, ce qui a permis d'enrichir les débats.

Nous avons clôturé notre Congrès par une conférence sur l'avenir de la Belgique en compagnie d'invités de marque tels que Anne-Emanuelle Bourgaux, Hugues Dumont, Mathieu Bihet ou encore Pascal Delwit. Merci aux intervenants qui ont accepté notre invitation pour finaliser notre Congrès en beauté.

À travers ce livret, vous retrouverez toutes les motions validées par nos membres lors de ce Congrès. Ces motions représentent les nouvelles idées que nous défendrons et déposerons auprès des élus libéraux dans tous les niveaux de pouvoir.

Je tenais à vous remercier pour votre présence si nombreuse et pour la qualité des échanges et des débats.

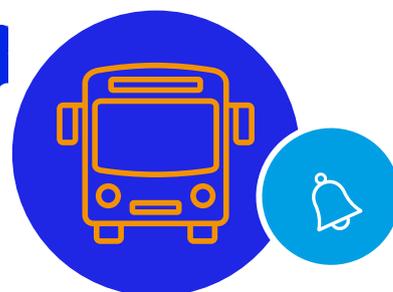
Je suis fière d'être à la tête d'une organisation si dynamique. Grâce à vous, et plus que jamais, nous sommes et nous restons une réelle force de propositions.

À très vite !

Laura, Présidente des Jeunes MR.



LES JEUNES MR PROPOSENT UNE REFÉDÉRALISATION COMPLÈTE DE LA COMPÉTENCE DES TRANSPORTS PUBLICS.



ÉTAT DES LIEUX :

1. La compagnie SNCB relève de l'Autorité Fédérale.
2. Les compagnies DE LIJN, la STIB et le TEC relèvent de l'Autorité Régionale.
3. La Constitution n'attribue directement aucune compétence aux Régions. En vertu de l'article 39 de la Constitution, les compétences régionales doivent être définies dans une loi spéciale.
4. L'article 134 de la Constitution prévoit quant à lui que les lois prises en exécution de l'article 39 déterminent la force juridique des normes régionales ; elles peuvent conférer aux Régions le pouvoir de prendre des décrets ayant force de loi. La LSRI , pour la Région wallonne et la Région flamande, et la LSBxl, pour la Région de Bruxelles-Capitale.
5. L'article 6 de la LSRI constitue ainsi le siège principal des compétences des Régions. Les dispositions de cette loi qui ont trait aux compétences régionales sont rendues applicables à la Région de Bruxelles-Capitale par le truchement de l'article 4 de la LSBxl.
6. Les Régions sont notamment compétentes pour les routes (article 6, § 1er, X, 1°, de la LSRI) et les voies hydrauliques (2°), ainsi que leurs dépendances, ainsi que pour l'équipement et l'exploitation des aéroports et aérodromes publics (7°), à l'exception de l'aéroport de Bruxelles-National. Bien que la mer du Nord ne fasse partie d'aucune Région, la Région flamande est compétente pour les services de remorquage et de sauvetage en mer (9°).
7. L'article 6, § 1er, X⁸ LSRI : les régions sont compétentes pour : le transport en commun urbain et vicinal, en ce compris les services réguliers spécialisés (les services de taxis et les services de location de voitures avec chauffeurs).
8. D'autres informations sur ce sujet sont disponibles à l'article 6, § 1er, X de la LSRI.



MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

1. Économie d'échelle (achats groupés, guichets/bornes multifonctions, administration des transports en général groupés, par exemple un seul service RH).
2. Meilleure mise en commun des compétences et des savoirs (entretiens des infrastructures et projets pilotes coordonnés par une seule entité au lieu de trois).
3. Facilité pour les étrangers et les touristes de pouvoir circuler librement avec un seul ticket sur un seul réseau qui comprendrait à lui seul : trains, trams, bus, métros.
4. Facilité pour les citoyens belges d'utiliser tous les types de transports confondus sur l'ensemble du territoire national avec une application, des guichets et un site unique.
5. Moins coûteux pour les ménages belges (la globalisation des transports permettrait une réduction et des avantages sur des « packs », par exemple une carte journalière qui combinerait trains et trams).
6. Meilleure attractivité des transports en commun.
7. Favorisation de la mobilité douce et par ce biais d'une dynamique de transition écologique.
8. Une meilleure rapidité, efficacité, cohérence et clarté dans la prise des décisions.

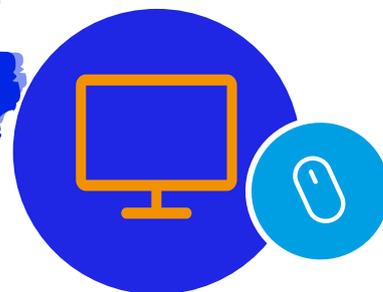


PROPOSITION CONCRÈTE :

Les Jeunes MR proposent une :

- 1. Refédéralisation de la compétence des Transports publics et de ses budgets au niveau fédéral.**
- 2. Fusion des sociétés DE LIJN, la STIB et le TEC avec la SNCB au niveau fédéral afin d'aboutir à une seule société de Transport Public.**
- 3. Uniformisation d'une identité visuelle afin de refléter le caractère fédéral et unitaire des transports en Belgique (application, guichets et site uniques).**

LES JEUNES MR VEULENT UN ÉTAT PLUS NUMÉRIQUE



l'Allemagne et la Grèce sont à la traîne, avec une couverture inférieure à 20 %.

ÉTAT DES LIEUX :

1. La Belgique a obtenu de mauvais résultats dans le dernier rapport sur les progrès de l'UE en matière de numérisation réalisé par la Commission européenne, le manque de compétences et d'infrastructures numériques expliquant son mauvais classement. Notre pays est classé 16e sur les 27 États de l'Union.
2. Dans le rapport DESI, la Belgique se classe 27e en termes de connectivité : notre pays est à la dernière place ! C'est inquiétant. L'une des raisons est que notre pays obtient un score très faible pour la couverture en fibre optique.
3. Alors que la couverture en fibre optique a doublé au cours des cinq dernières années dans l'UE (la Lettonie, l'Espagne, le Portugal, la Roumanie et la Bulgarie étant en tête avec une couverture d'au moins 85 %), la Belgique,
4. Pour ne rien arranger, c'est en Belgique (avec la Croatie et la Grèce) que les prix du haut débit sont les plus élevés. De plus, les télécoms restent chères en Belgique.
5. Le rapport a souligné le manque chronique de diplômés en TIC en Belgique, qui n'a pas augmenté depuis 2016. Selon une étude de l'organisation patronale belge Agoria, la Belgique aura besoin de 600 000 profils informatiques supplémentaires d'ici 2030 pour pallier cette pénurie.
6. Il y a de tout de même de bonnes nouvelles : la Belgique se classe à la sixième place en ce qui concerne l'intégration de la technologie numérique par ses entreprises et ses PME.
7. Par ailleurs, nous obtenons également de bons résultats en termes d'utilisation de l'administration en ligne, une plateforme en ligne pour les services gouvernementaux, dont le nombre d'utilisateurs a considérablement augmenté : 74% des Belges ont déjà contacté leur administration en ligne, contre 65% en moyenne en Europe.





MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

La Belgique se doit d'être à la pointe en matière de numérique pour assurer sa croissance économique, augmenter son taux d'emploi et favoriser le bien-être de sa population. Il est regrettable que notre pays soit si mal classé sur ces questions en comparaison des autres pays européens et nous devons tout mettre en œuvre pour remédier à cela.

PROPOSITION CONCRÈTE :

Les Jeunes MR proposent d'/de:

- 1. Accélérer le développement de la fibre optique.**
- 2. Accélérer le développement de la 5G.**
- 3. Favoriser l'entrée de nouveaux acteurs télécom pour faire baisser les prix, en suivant l'exemple français. Mais aussi offrir le même service à tout le monde, qu'ils soient citoyens ou entreprises.**
- 4. Développer l'offre de formation dans les technologies de l'information, notamment des formations courtes pour les reconversions professionnelles et les chercheurs d'emploi, mais aussi renforcer la formation aux TIC dans l'enseignement de base. Il est aussi nécessaire d'accroître les investissements au sein des TIC pour améliorer l'accessibilité aux différentes plateformes qui existent.**
- 5. Anéantir toutes les zones blanches en Belgique.**

LES JEUNES MR SOUHAITENT UNE MEILLEURE COMMUNICATION AUPRÈS DU CITOYEN

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

1. Que les Belges soient plus sensibles sur le rôle de nos institutions
2. Que les Belges soient mieux informés officiellement
3. Combattre la désinformation

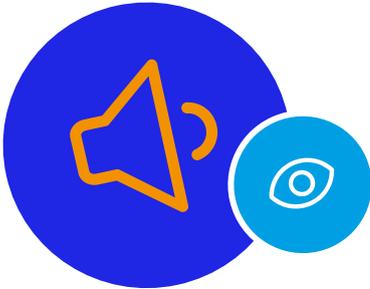
Aujourd'hui, les citoyens belges (et européens) ne sont pas encore assez sensibilisés sur le rôle de nos institutions. Il y a un manque d'information des organes officiels à la destination du citoyen qui laisse place à une augmentation de la désinformation. En effet, combien de fois n'avons-nous pas entendu « la politique c'est trop compliqué », « la politique ça ne sert à rien, ce sont de toute façon que des magouilles » ... Le pire étant les jeunes citoyens qui souvent ne savent même pas énumérer les partis politiques belges. Nous, les Jeunes MR, nous voulons changer cela.

ÉTAT DES LIEUX :

1. Les citoyens belges et européens ne sont pas encore assez sensibilisés sur le rôle de nos institutions.
2. Un manque d'information émanant des organes officiels à destination du citoyen.
3. Augmentation de la désinformation.

Tout d'abord, nous proposons la mise en place de supports papier et digitaux. Lorsque nous recevons notre déclaration d'impôts, diverses informations figurent sur le document notamment la répartition de l'argent public. Alors, pourquoi ne pas faire la même chose en politique ? Nous pourrions imaginer, attaché à la convocation de vote, un résumé des différents partis (par exemple à l'aide d'un tableau des idées de chaque parti pour ou contre), accompagné d'un lien Internet où figurera : les idées plus approfondies de chaque parti avec leurs arguments, des informations sur le rôle de nos institutions, les enjeux actuels, des données officielles sur l'état de notre pays...





Ensuite, nous suggérons l'établissement d'une plateforme interactive (serious games, mooc...) ayant un but pédagogique et éducatif. Une telle plateforme apprendrait un tas de choses au citoyen à l'aide de vidéos, jeux... Apprendre tout en s'amusant.

Enfin, nous souhaitons des formations citoyennes dans les écoles contrôlées par un organe indépendant. Celles-ci peuvent se réaliser à l'aide d'une délégation composée d'une personne neutre et d'un membre de chaque parti dans les écoles. Le premier ayant pour but d'expliquer le fonctionnement de manière partielle alors que les autres présenteront les idées globales de leur parti.

Il faut aussi renforcer la présence de la plateforme « Apprentis Citoyens » au sein des écoles pour qu'elle puisse développer son offre de débats.

En guise de conclusion, la mise en place de supports papier et digitaux, la plateforme interactive et les formations permettraient de mieux sensibiliser et informer nos chers citoyens

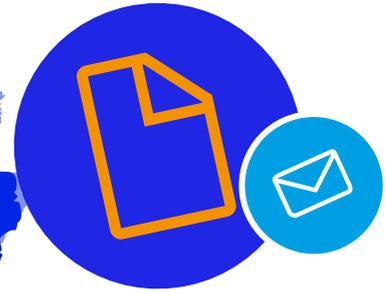


PROPOSITION CONCRÈTE :

Les Jeunes MR proposent une :

Meilleure communication auprès du citoyen via la mise en place de supports papiers et digitaux, plateforme interactive, formations citoyennes dans les écoles (par un organe indépendant).

LES JEUNES MR SONT POUR LE MAINTIEN DU VOTE OBLIGATOIRE



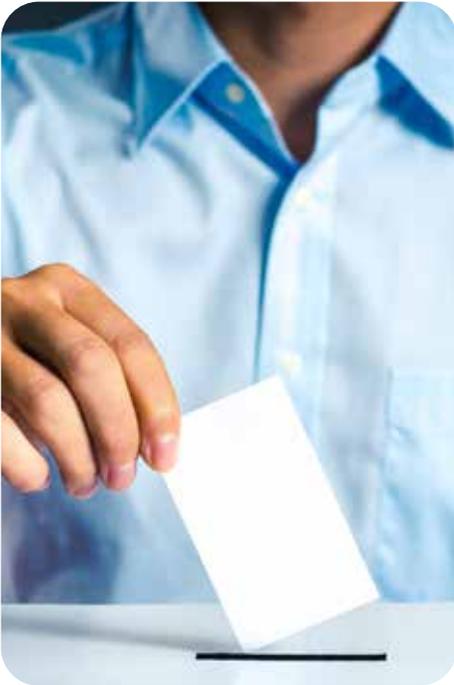
MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

1. Pour les futures élections de 2024, la réforme institutionnelle sera sur la table et risque de perturber la stabilité de notre pays. Nous pensons fermement que le vote obligatoire est le garant de la stabilité institutionnelle.
2. L'obligation de voter ne viole pas les libertés individuelles, car elle impose seulement le déplacement au bureau de vote et non le choix des électeurs – ceux-ci disposant du droit de voter blanc ou voter nul.
3. Constitue le meilleur moyen possible pour garantir que la procédure électorale sera la plus égalitaire.
4. Le vote obligatoire augmente la légitimité démocratique du système politique.
5. Ce sont les personnes précarisées et disposant d'un plus faible niveau d'éducation qui arrêteraient d'aller voter. De même les primototants, moins enclins à se diriger vers les urnes, perdraient toute connexion avec le politique. Il est du devoir des Jeunes MR, et des organisations de jeunesse politique en général, d'intéresser tous ces jeunes à la politique.

ÉTAT DES LIEUX :

1. Le vote est obligatoire en Belgique depuis 1893. Cette mesure avait pour but de rendre possible le vote de tous et surtout de la classe la plus pauvre sans aucune pression.





6. Les partisans de l'obligation de vote y voyaient un facteur de mobilisation d'électeurs modérés, censément plus enclins à ne pas participer, contrairement aux éléments dits extrémistes.
7. Depuis 1893, la Constitution belge consacre le caractère obligatoire du vote.
8. Les partis ne devraient plus engager tous leurs efforts dans les débats sur le contenu de leur programme, mais devraient dépenser plus d'argent et d'énergie pour convaincre les électeurs d'aller voter.
9. On ne vous oblige pas à voter pour quelqu'un, mais à vous déplacer pour faire votre devoir de citoyen.

PROPOSITION CONCRÈTE :

- 1. Les Jeunes MR sont pour le maintien du vote obligatoire.**
- 2. Nous souhaitons également la mise en place d'une case « vote contestataire » sur les bulletins de vote.**

LES JEUNES MR PROPOSENT UNE CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE UNIQUE POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES.

5. Considérant que seuls 3 autres pays de l'Union utilisent un système non national. A savoir : l'Italie, l'Irlande et la Pologne.
6. Considérant dès lors que 23 pays européens, dont l'Allemagne et le Portugal, états fédéraux, fonctionnent avec une circonscription fédérale.
7. Considérant que la réforme électorale votée en mai 2022 promeut la création d'un bloc de 28 élus supplémentaires transnationaux qui pourraient être élus par tous les citoyens de l'Union.
8. Considérant que cette réforme électorale permettrait de voter (en donnant sa voix à la tête de liste) directement pour le candidat à la présidence du PE en lieu et place du système de Spitzenkandidaten.

ÉTAT DES LIEUX :

1. Considérant qu'en Belgique, les élections européennes sont basées sur un système communautaire (linguistique) et non fédéral (national).
2. Considérant que le nombre d'élus européens belges est de 21, 12 élus par le Collège néerlandophone, 8 élus par le Collège francophone, 1 élu par le Collège germanophone.
3. Considérant que le vote est obligatoire en Belgique.
4. Considérant que les collèges électoraux francophone et néerlandophone possèdent certaines spécificités. Les électeurs du Canton de Rhode-Saint-Genèse peuvent voter en faveur soit du collège électoral français soit du néerlandais. Les électeurs des Fourons qui votent à Aubel pour le Parlement européen font eux partie du collège électoral français. Les électeurs de Comines-Warneton qui votent à Heuvelland pour les élections européennes font partie du collège électoral néerlandais.



MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

1. Cette motion s'inscrit dans le cours logique des idées libérales de ces dernières années, visant au renforcement de la liberté des citoyens et de la légitimité politique. Il est essentiel de garantir la liberté des citoyens de s'approprier et de soutenir les idées de l'ensemble des représentants politiques belges, en faisant fi de leur langue maternelle ou de leur lieu de résidence. De cette façon, tout élu voit ses actions et ses prises de position sanctionnées ou récompensées par l'ensemble de la population, entraînant dès lors une responsabilisation nationale des représentants politiques.



2. À l'heure d'une méfiance grandissante de la population envers les élus et le système politique, cette motion vise à renforcer la légitimité démocratique des représentants politiques belges au sein du Parlement européen. En favorisant un débat axé sur les besoins et les défis nationaux dans la perspective d'une élection européenne, cette proposition favorise le dialogue et les échanges entre les diverses entités de notre pays. Une conscientisation plus forte des spécificités de la Belgique sera par ailleurs en mesure d'émerger puisque les échanges politiques devront inévitablement être menés dans les trois langues nationales. Ceci encouragera ainsi la connaissance mutuelle des enjeux régionaux, nationaux et internationaux des élections pour notre pays. Enfin, élus par l'ensemble de la population, et donc responsables devant la totalité des électeurs, les élus belges au Parlement européen au sein de leurs groupes politiques respectifs voient leur légitimité décuplée.
3. L'établissement d'une circonscription unique pour les élections européennes relève, par ailleurs, de la nature même des enjeux de l'élection. La Belgique est bien évidemment considérée au sein de l'Union comme une nation souveraine et unique. Au sein des institutions de l'Union, la Belgique est tenue de s'exprimer comme un tout, et l'Europe ne fait aucune différence entre les différentes communautés et régions qui composent notre pays. Il paraît dès lors cohérent qu'il en soit de même pour les élus qui interviendront sur la scène internationale au nom de la Belgique unie. Sur la scène européenne, il est du bénéfice de la population prise dans sa globalité que les parlementaires européens belges défendent les intérêts de l'ensemble du pays et de leurs électeurs. En effet, leurs prises de position seront perçues par les autres États-Membres, non pas comme les positions d'un parti, d'une région ou d'une communauté, mais bien comme le positionnement de la Belgique dans sa globalité.

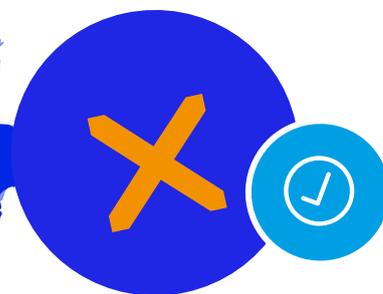


PROPOSITION CONCRÈTE :

Dans une Union européenne de plus en plus paneuropéenne, les Jeunes MR veulent :

1. Réduire la subdivision électorale en ayant d'une part des circonscriptions nationales et d'autre part une circonscription transnationale.
2. Une circonscription électorale unique pour les élections européennes.
3. Encourager les chaînes publiques à diffuser les débats politiques dans les trois langues nationales.

LES JEUNES MR VEULENT LA SUPPRESSION DE L'EFFET DÉVOLUTIF DE LA CASE DE TÊTE ET DES LISTES DE SUPPLÉANTS.



MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

1. Afin de renforcer notre démocratie, cette proposition vise à augmenter lisibilité et la transparence de notre système électoral en harmonisant les dispositions aux différents niveaux de pouvoir. En effet, cela permettrait de réduire également la puissance des partis. Ils resteraient maîtres de composer les listes selon leurs propres règles internes - ce qui est logique - mais le dernier mot reviendrait aux citoyen(ne)s directement.
2. Lors des différents scrutins, on peut voir de nombreuses « machines à voix » figurer sur les listes tout en sachant qu'elles ne siègeront pas dans l'assemblée pour laquelle elles se présentent. Cela a pour effet de tromper les électrices et électeurs. On l'a vu lors des élections communales : un système tel qu'on le propose permet à des jeunes, parfois placés très loin sur

ÉTAT DES LIEUX :

1. Le système électoral belge qui a fortement évolué au cours du temps est peu compréhensible. Les élections communales et provinciales sont désormais régulées par les régions. Cela a mené la Région wallonne à supprimer l'effet dévolutif de la case de tête et les listes de suppléant(e)s pour ces scrutins. En revanche, ce système reste d'actualité pour les autres niveaux de pouvoir.
2. Bien que cela soit inscrit dans la Déclaration de politique régionale (DPR) pour les élections régionales, aucune proposition ni aucun texte n'a à ce jour été abordé en ce sens au parlement wallon. Depuis 2002, l'effet dévolutif de la case de tête a été divisé de moitié. Toutefois, aucune discussion sur le sujet ne semble être menée au parlement fédéral.





une liste, de se faire élire grâce à leur travail sur le terrain et à leur force de persuasion. Si l'on reprend les résultats des élections de 2019 pour le Mouvement Réformateur, on peut constater que le deuxième score de la liste fédérale hen-nuyère (Georges-Louis Bouchez), celui de la liste régionale de Charleroi-Thuin (Adrien Dolimont) et le deuxième et troisième score de la liste régionale de Dinant-Philippeville (Richard Fournaux et Valérie Lecomte) n'ont pas été élus. Cela se vérifie aussi pour les autres partis wallons et bruxellois. Le phénomène est d'autant plus visible avec les suppléantes et suppléants qui deviennent député(e)s alors qu'ils bénéficient régulièrement d'un score bien moins élevé que d'autres candidat(e)s sur la liste en tant que titulaires ou suppléants.



PROPOSITION CONCRÈTE :

Les Jeunes MR souhaitent réformer le système électoral en :

- 1. Supprimant l'effet dévolutif de la case de tête.**
- 2. Supprimant les listes de suppléant(e)s des scrutins régionaux, fédéraux et européens.**

POUR RETROUVER L'ENSEMBLE DE
NOS PROPOSITIONS, RENDEZ-VOUS SUR
<https://membres-jeunesmr.be/policy-book/>



**Jeunes
MR**

Jeunes MR ASBL | Avenue de la Toison d'Or, 84-86 | 1060 Bruxelles | Belgique
+32 [0]2/500.50.60 | info@jeunesmr.be | www.jeunesmr.be
[f /jeunesmr](#) | [t /jeunesMR](#) | [@ /jeunes_mr](#) | [v /jeunesmr](#) | [i /jeunesmr](#)